



Visa national pour un séjour de service volontaire

- Bundesfreiwilligendienst,
 - weltwärts Süd-Nord,
- Freiwilliges Soziales/Ökologisches Jahr (FSJ/FÖJ)
 - Europäischer Freiwilligendienst (EFD)

Procédure de demande:

1. Veuillez prendre **rendez-vous pour un visa national** sur le site Web suivant:
https://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose_realmlist.do?locationCode=abid&realmId=734

Veuillez **fournir les documents requis dans l'ordre indiqué** ci-dessous pour un traitement rapide de votre demande. Faites les **copies** nécessaires. Les demandes incomplètes peuvent être soumises mais ne seront pas traitées tant que des documents importants manquent.

2. Les **traductions** de documents non germanophones doivent être effectuées par un traducteur agréé. Veuillez également préparer le nombre de copies approprié des traductions.
3. Les frais de visa sont de **50 000 FCFA**. Ils doivent être réglés en espèces sur demande.
4. Le **délai de traitement** est d'au moins **4 semaines**.

Les documents exigés:

	Nombre de documents	Traduction?	Document
☐	1 original		Un passeport biométrique valable au moins six mois à partir du dépôt de la demande de visa
☐	1 original		Veuillez compléter le formulaire de demande électroniquement sous le lien https://videx-national.diplo.de Pour les besoins du voyage veuillez indiquer "Sonstiges ", puis "Freiwilligendienst" à côté de celui-ci. Lorsque vous avez terminé, le système crée un document pdf que vous imprimez et signez.
☐	1 original		La fiche d'informations sur les conséquences juridiques des contrefaçons et fausses informations au cours de l'entretien, signée. (par exemple, interdiction d'entrée) à télécharger sous le lien : https://abidjan.diplo.de/blob/1822678/c6ad7ce8cba06fa862dc6547d7288ad5/downloaddatei-belehrung-53-54-dt-fr-data.pdf
☐	2		Photos d'identité récentes respectant les critères de la biométrie, dont une ne doit pas être agrafée ou collée sur le formulaire
☐	1 copie		Copies de la page du passeport portant l'image
☐	1 copie		Les copies des anciens passeports expirés s'ils contiennent des visas. Ceci nous permet de savoir où vous avez déjà voyagé.

	Nombre de documents	Traduction?	Document
☐	original, 1 copie		Les non-Ivoiriens doivent présenter leur permis de séjour en cours de validité pour la Côte d'Ivoire, excepté les résidents de la CEDEAO muni de la carte consulaire délivrée par l'ambassade de leur pays d'origine.
☐	original, 1 copie		Une copie intégrale d'acte de Naissance et le jugement supplétif d'acte de naissance s'il existe.
☐	1 original, 1 copie	X (si la lettre est en français)	Lettre de motivation en allemand ou en français. La lettre doit expliquer pourquoi vous souhaitez effectuer un service volontaire dans le domaine indiqué. Veuillez également indiquer en quoi le service volontaire correspond à votre biographie et quelles perspectives de carrière s'offrent à vous.
☐	1 original, 1 copie	x	Curriculum vitae complet avec des informations sur le parcours scolaire, universitaire et l'expérience professionnelle ainsi que sur les cours de langue.
☐	1 original, 1 copie		Preuve de votre certificat de fin d'études (p.ex. Bac)
☐	1 original, 1 copie		Preuve d'études complémentaires (diplômes ou certificats)
☐	1 original, 1 copie		Preuve d'expérience professionnelle antérieure et de stages avec indication de personnes référentes (nom, contact et poste)
☐	1 original, 1 copie		Preuves des compétences linguistiques, p. Ex. Certificats de langue de l'Institut Goethe (pertinent à partir du niveau B1: relier ensemble toutes les attestations de réussite aux examens (écrits ou oraux etc.) et présenter en page de garde, le seul certificat sur lequel les résultats des quatre examens sont indiqués) Si vous n'avez pas une connaissance de base de la langue allemande, vous devez attester, sur présentation de la confirmation de l'employeur du service volontaire, que les compétences linguistiques ne sont pas nécessaires dans un premier temps et que vous pouvez acquérir ces compétences linguistiques par le biais de cours de langue à votre arrivée.
☐	1 original, 1 copie		Contrat relatif au service volontaire en Allemagne Si l'original n'est pas présenté, une copie et le courrier électronique par lequel il a été envoyé doivent être fournis. Pour votre séjour en Allemagne, vous devez disposer d'au moins 855 euros par mois. <u>Note au service des volontaires fédéraux (BFD), y compris la composante sud-nord de weltwärts</u>: Votre contrat doit être signé par vous, par l'Office fédéral de l'aide familiale et civique (BAFzA) ainsi que par l'agence pour l'emploi, le bureau central et, le cas échéant, par l'institution qui effectue le service volontaire. <u>Note sur les services volontaires pour les jeunes (Freiwilliges Soziales Jahr (FSJ) ou Freiwilliges Ökologisches Jahr (FÖJ))</u>: Votre contrat doit

	Nombre de documents	Traduction?	Document
			être signé par vous, ainsi que par l'institution et, si nécessaire par le service où vous serez employé. <u>Note sur les services volontaires européen (Europäischer Freiwilligendienst (EFD)) :</u> Votre contrat doit être signé par vous, ainsi que par l'agence nationale Erasmus+ Jugend in Aktion et par l'organisation coordinatrice. L'accord volontaire décrivant les tâches et les résultats d'apprentissage prévus doivent être signés par l'institution coordinatrice et le volontaire. L'organisation hôte prendra en charge les frais de logement et de repas du volontaire. Les compétences linguistiques ne constituent pas une condition d'admission pour participer au EFD. L'organisation d'accueil soutient le volontaire dans l'apprentissage des langues par le biais de l'outil d'apprentissage des langues en ligne (support linguistique en ligne) proposé par la Commission européenne et, si nécessaire, par le biais de cours de langues proposés séparément.
☐	1 copie		La confirmation ou la preuve que l'hébergement sera fourni ou mis à disposition (si aucun hébergement n'est fourni ou mis à disposition, la subsistance doit être assurée ailleurs)
☐	1 copie		<u>Ne s'applique que si vous avez été informé que votre visa peut être délivré:</u> Preuve de la couverture de l'assurance maladie de voyage pour toute la durée du service volontaire, à moins qu'une preuve n'ait été fournie auparavant